

Lettre d'information municipale - N° 10 / Janvier 2024



www.instagram.com/communedesaillans26

www.panneaupocket.com





priorité aux piétons dans le centre-bourg



Ce traditionnel édito du maire est l'occasion, pour le 1er numéro de l'année, de présenter les vœux et de souhaiter du bonheur.

Exercice délicat s'il ne veut pas passer pour vain, voire illusoire, quand, malheureusement chaque année, les drames et mauvaises nouvelles s'accumulent. La presse nous en donne chaque jour des exemples dans les faits divers, dans l'actualité géopolitique, sociale, économique, climatique...

Cependant, l'espoir et l'optimisme existent aussi. Ce sont des forces liées à des valeurs d'engagement, d'ouverture, de solidarité. Elles constituent la face éclairée d'un monde dont certains se complaisent à décrire la noirceur.

Face aux haines militantes et religieuses, le ressentiment, le désir de vengeance, les rancœurs, les fureurs sectaires ont plus de facilité à emporter les foules que la compréhension, la clémence, la bonne volonté.

Les valeurs de respect, de tolérance, de bienveillance sont bousculées, bafouées, elles sont rares. Et rares sont ceux qui osent les défendre face aux horreurs, aux haines, aux embrigadements. Car c'est hardi de prôner des idées qui passent, non pas par le sang et les larmes, mais par le cœur et l'âme.

Il y a un temps de combats lorsque les circonstances l'exigent, lorsque les valeurs humanistes sont en danger ou attaquées. Mais il faut avoir le courage et la dignité, lorsque le moment est venu, de défendre et de construire la concorde et la paix.

Il faut avoir la grandeur et l'honneur d'utiliser sa raison et de mettre son intelligence au service de causes indépendantes, à rebours des va-t'en guerre, des idolâtries, des intolérances.

L'ensemble des élus de Saillans travaille dans cet esprit, pour le bien commun et l'intérêt de tous.



Avec tout le conseil municipal et le personnel de la mairie, je vous souhaite



UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2024!

En 2023, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) a lancé un appel à projet "La marche du quotidien", visant à soutenir les territoires qui ont l'ambition de replacer le piéton au cœur des politiques publiques de mobilité et d'aménagement du territoire.

Saillans a déposé un dossier de candidature, qui a été retenu cet automne. Il s'inscrit dans le cadre des travaux d'aménagement du centre du village, qui suivront les travaux de réfection des réseaux en cours.

La commune va ainsi pouvoir bénéficier d'un accompagnement technique et financier des services de l'ADEME.

Les objectifs sont de décongestionner l'accès aux différents services, aux écoles, à la mairie, et aux commerces, d'augmenter la part modale des piétons et des vélos, de sécuriser les déplacements et de créer un lieu de vie convivial pour les habitants et les touristes.

Ce sera l'opportunité de repenser l'aménagement des espaces publics et le plan de circulation et de stationnement du village. L'aide de l'ADEME permettra de faire des propositions de scénarios, de réaliser des expérimentations pour tester les choix, d'accompagner le projet avec des échanges et de la communication auprès des habitants et des usagers.



Le projet de passerelle sur la RD 93 est lancé



Avec le choix du maître d'œuvre, une première étape importante a été franchie concernant la création d'une passerelle enjambant la RD93 pour relier le Point I du Pont Algoud au parking de la gare. Suite à l'appel d'offres, cette maîtrise d'œuvre a été attribuée à un architecte de Lyon, Valentin Poirson, mandataire d'un groupement. La municipalité va tout d'abord travailler sur les esquisses avec le maître d'œuvre, pour pouvoir ensuite présenter les avant-projets dans le cadre d'une réunion publique.

Rappelons que ce dossier ne concerne pas uniquement la création d'une passerelle, mais aussi l'aménagement du parking de la gare avec l'installation d'ombrières photovoltaïques, ainsi que le réaménagement de l'espace du Point I. Et l'un des points forts du candidat à la maîtrise d'œuvre choisi a été de prendre en compte tous les enjeux et les contraintes du projet dans sa globalité.



Lettre d'information municipale - N° 10 / Janvier 2024





Espace de vie et d'échange, Le Forum de Saillans est un tiers-lieu associatif qui développe ses activités autour de 3 pôles :

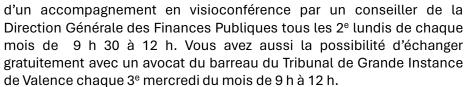
- 1/ L'Espace Public Internet, ouvert à tous, qui permet d'accéder, de découvrir, de s'informer, d'échanger, de créer et de s'initier aux outils, aux services et aux innovations liés au numérique.
- 2/ L'Espace de Vie Sociale, touchant tous les publics, qui a pour vocation de renforcer les liens sociaux, les solidarités de voisinage et soutenir la vie associative locale.
- 3/ L'Espace France Services, qui donne gratuitement accès aux principaux organismes de services publics : finances publiques (DGFIP), caisse d'allocations familiales (CAF), assurance maladie (CPAM), assurance retraite (CARSAT), Mutualité sociale agricole (MSA), agence nationale des titres sécurisés (ANTS), Pôle emploi, La Poste et le ministère de la justice (Point-justice).

Le label France Services garantit aux usagers de bénéficier d'un accueil et d'une écoute professionnelle et conviviale.

Les salariés du Forum ont été formés au rôle d'agents France Services pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives.

Au-delà de cet accompagnement de premier niveau, les organismes partenaires peuvent également être présents sous différentes formes.

Par exemple, dans l'Espace de Vie Sociale du Forum vous pouvez bénéficier



Pour contacter l'Espace France Services du Forum (13 rue Raoul Lambert à Saillans): 04 75 22 31 71 / contact@le-forum.info.

A signaler que depuis le 1er janvier 2024, le Forum porte également l'animation départementale du réseau France Services de la Drôme. Une mission confiée à sa salariée Allison Choquart. Cette dernière travaille en lien avec la Préfecture de la Drôme et la Sous-préfecture de Die qui coordonnent ses actions d'animation sur le terrain.

Les salariés du Forum

Jérémie SERME (Directeur, référent espace numérique) Julie DEJEAN (Accueil, secrétariat, référente volet social) Allison CHOQUART (Référente France Services, responsable de la communication)

Céline GAUTHERON (Référente relai postal, comptabilité)

Les membres du bureau du Forum

- Président : Philippe SAULNIER
- Vice Présidente : Patricia PUC
- Trésorier : Jean-François PECCOUD
- Vice Trésorier : Fernand KARAGIANNIS
- Secrétaire : Josselyne BOUGARD
- Vice Secrétaire : Élie MAROGLOU

Tri des biodéchets obligatoire depuis le 1er janvier 2024

Au 1er janvier 2024, la loi anti-gaspillage pour une économie solidaire du 10 février 2020 a rendu obligatoire pour tout usager le tri à la source de ses biodéchets. Le compostage est le meilleurs moyen de le faire, car il permet à la fois la séparation des déchets (le tri) et la valorisation (le compost).

Rappelons qu'à Saillans il existe 3 sites de compostage collectif :

- au Jardin public (boulevard de l'Echo) avec 5 bacs,
- au Point I (au sud du pont Algoud) avec 4 bacs,
- à l'entrée du chemin de l'Usine (côté place de la République) avec 3 bacs. Ces composteurs sont à la disposition de tous et leurs consignes d'utilisation sont affichées à proximité.

Dans le rétro...



Le City Stade s'est refait une beauté

Infrastructure sportive fréquentée depuis sa création en 2005, le City Stade avait besoin que son sol soit rénové. Mi-novembre, un gazon synthétique a été posé en remplacement du revêtement usagé.



La commune a fait appel à l'entreprise iséroise Transalp pour effectuer ces travaux, d'un coût de 17 230,36 € TTC.

Éboulement du chemin de la Roustière

Début novembre, alors que des travaux d'enrochement venaient de débuter pour consolider une partie du chemin de la Roustière, un éboulement s'est produit. Sans doute à cause des fortes pluies qui ont fragilisé encore plus le talus, déjà érodé, soutenant le chemin à cet endroit



Reste que cet imprévu a fortement impacté le budget voirie communale.

Fouilles archéologiques préventives

Du 21 au 24 novembre, l'INRAP réalisé un diagnostic d'archéologie préventive sur le terrain des Chapelains sur lequel est prévu le projet d'aménagement d'un espace familial sportif et de loisirs ainsi qu'une aire de camping-car.



Même si aucun vestige archéologique ou trace anthropique n'ont été découverts en sous-sol, il est obligatoire d'attendre la fin de la procédure pour pouvoir lancer le projet. Mais, étant donné que ce diagnostic n'a rien révélé de particulier, la mairie va demander une libération anticipée du terrain.

Téléthon: la générosité au rendez-vous

Sous l'égide de la mairie, 6 associations du village s'étaient mobilisées cette année pour le Téléthon : Au fil d'argent (club des aînés), La ferme à cycles (recyclerie), Les amis de la lecture (bibliothèque), la Pétanque Saillansonne, le Ping-pong Club Saillans et le Vélo-club

Toutes les animations qui ont été organisées du jeudi 7 au samedi 9 décembre ont permis de récolter la somme de 2 278,50 €, qui a donc été reversée au Téléthon. Un beau résultat, supérieur à celui de l'an dernier (935 €), qui prouve que la générosité saillansonne était une fois de plus au rendez-







Entretien de la végétation des berges du Rieussec



Courant janvier, le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD) va réaliser l'entretien de la végétation des berges sur le tronçon du Rieussec situé dans la traversée de Saillans, depuis l'amont de la passerelle piétonne du quartier de la Bourque jusqu'à sa confluence avec la Drôme. Le chantier devrait durer environ une semaine.

Sur ce tronçon de cours d'eau, au cœur du village, l'enjeu principal est d'assurer le bon écoulement des eaux afin de limiter le risque d'inondation tout en respectant le bon état des milieux. Ces travaux auront ainsi pour objectif principal de rouvrir la section hydraulique du Rieussec en enlevant la végétation qui a poussé dans lit de la rivière, créant des freins aux écoulements. Il est ainsi prévu de réaliser du débroussaillage, du petit abattage et de l'enlèvement d'embâcles (amoncellement de bois morts). Cette intervention ne permettra pas



cependant d'exonérer ce secteur de tous risques d'inondation du fait de la faiblesse du gabarit du cours d'eau pour l'évacuation des plus grosses crues. D'autant que la section du lit est encore diminuée par la présence de la pile qui soutient la passerelle.

Pourquoi entretenir les cours d'eau?

Un cours d'eau situé dans un secteur sans présence d'activités humaines ou non utilisé par des infrastructures (voirie, habitat, cultures, ...) ne nécessite pas d'entretien. Le SMRD n'intervient que lorsque des enjeux humains sont présents et évite toute intervention sur les cours d'eau sauvages et naturels qui se gèrent eux-mêmes.

Qui est responsable de l'entretien?

Le propriétaire riverain possède des droits relatifs à sa propriété mais aussi des devoirs en ce qui concerne l'entretien des cours d'eau : c'est lui qui en est responsable et qui est tenu de le faire régulièrement (article L215-14 du code de l'environnement),

Sur les cours d'eau domaniaux (la Drôme et le Bez), le propriétaire riverain est responsable à partir du niveau des plus hautes eaux avant débordement. Le reste du lit est propriété de l'État qui doit assurer le maintien de la capacité naturelle d'écoulement des eaux.

Dans le cas du Rieussec et sur tous les cours d'eau non-domaniaux , le propriétaire riverain est responsable jusqu'au milieu du lit de chacune des berges qu'il possède.

A noter que si le SMRD va effectuer ces travaux d'entretien, c'est parce qu'il s'agit de travaux d'intérêt général dans une zone urbanisée.

Pour en savoir plus : https://www.riviere-drome.fr/

C'est le nombre de kilomètres de cours d'eau et talwegs (lignes géographiques de collecte des eaux) recensés sur le territoire de Saillans. Dans sa traversée de la commune, la rivière Drôme compte 8 affluents : le Contècle et le ruisseau de Trachetieu sur sa rive gauche, le



Drôme compte 8 affluents : le Contècle et le ruisseau de Trachetieu sur sa rive gauche, le ruisseau de l'Écharenne, Le Riousset (dit Le Rieussec), et les ruisseaux de Saint-Jean, Les Chapelains, la Garçaude et l'Amandier sur sa rive droite.

(Informations fournies par le SMRD)



Un nouveau service pour faciliter l'évacuation des déchets d'amiante lié

La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans propose aux particuliers résidant sur son territoire un nouveau service pour faciliter l'évacuation, en toute sécurité, de leurs déchets d'amiante lié (plaques ondulées, tuyaux de canalisations d'eau, conduits de cheminée, dalles vinyle amiantées, bacs horticoles). Pour connaître les modalités d'accès à ce service et la marche à suivre, il faut se rendre au siège de la 3CPS (15 chemin des Senteurs à Aouste-sur-Sye) aux heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi 9 h à 12 h 30, mercredi 9 h à 12 h 30 / 13 h 30 à 16 h 30. Apporter un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

L'intercommunalité prendra en charge les coûts de traitement jusqu'à un poids maximum de 300 kg par foyer et par an (l'équivalent d'environ 15 plaques fibrociment).

Contact : 04 75 40 03 89 / accueil@cccps.fr.

Un kit d'économie d'eau gratuit

Participez à la démarche Foyers EcoDrôme lancée par le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD) en récupérant gratuitement votre kit d'économie d'eau (réducteurs de débit, mousseurs, sacs pour WC, sabliers) au Forum 13 rue Raoul Lambert à Saillans.

Pour en savoir plus : ecodrome@smrd.org https://www.riviere-drome.fr/actions-etudes/lesactions/Economie-d-eau

Nouveaux horaires d'accueil du public à la mairie

Suite au recrutement d'un agent administratif en 2023, de nouveaux horaires d'accueil du public, plus élargis, sont mis en place à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- ▶ les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h
- ▶ le mercredi de 09 h à 12h00 et de 14 h à 16 h. En dehors de ces horaires, l'accueil est possible sur rendez-vous.



Une belle année pour les associations sportives

Plusieurs associations sportives saillansonnes se sont distinguées cette année par leurs performances et leurs résultats en compétitions.

Tous les détails de leurs palmarès sont à découvrir sur le site Internet de la mairie (https://mairiedesaillans26.fr) ainsi que sur les panneaux d'affichage. Félicitations à tous ces sportifs qui

portent haut les couleurs de leur club et de Saillans!





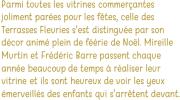


Retour en images sur les fêtes de fin d'année...

Galerie de photos









la crèche provençale fabriquée par Jean-Louis Grimaud et son fils Pascal est un véritable chef-d'œuvre de Noël. On peut l'admirer jusqu'à fin janvier au 10 boulevard de l'Écho (visites sur rendez-vous au 06.08.83.55.27).











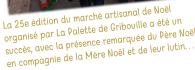














Décès

État-civil d'actobre à décembre 2023 Philippe FAYOLLE - 58 ans (12 octobre) Jean-Yves FRANCOIS - 57 ans (15 novembre)

Danielle TORGUE, née CHOULET-ARNAUD - 82 ans (07 décembre) Daniel MORIN - 75 ans (13 décembre)

Naissances



Rosa DONAT TRIGNAC (30 septembre) Zac GAILLARD (28 octobre) Aby BRETAGNOLLE DETIENNE (20 novembre) Naya JUILLET GILPIN (16 décembre) Elouan BLANC-MATHIEU (18 décembre)



LES QUATRE-TEMPS D'HIVER

Les 20, 22, 23 et 26 décembre 2023, jours des Quatre-Temps d'hiver, ont donné la tendance météorologique pour les trois prochains mois.

Le spécialiste local de cette méthode de prévision ancestrale, Maurice ALLARD (photo), a bien observé le temps qu'il a fait durant ces 4 jours. Et il en conclut : « Avec une prédominance de vent de nord, l'hiver devrait être froid et ensoleillé. Les gelées matinales seront souvent accompagnées de grisailles qui modèreront la chute du thermomètre et se dissiperont pour faire place au soleil l'après-midi. Pour autant, une période glaciale n'est pas exclue. Quant aux précipitations, elles devraient être faibles et leur cumul pas très important ».

Des aménagements pour la sécurité routière

La municipalité s'est engagée concrètement dans la sécurité routière en menant plusieurs actions depuis deux ans : marquages horizontal et vertical, pose de miroirs à certains carrefours, sécurisation à l'entrée du village de l'intersection entre la route Royale, l'avenue Coupois et la route de Saint-Jean. Elle a également engagé une réflexion avec les riverains, les usagers et les professionnels de la route autour de la réduction de la vitesse avenue Georges Coupois. Ce qui a conduit à la mise en place temporaire d'un radar pédagogique et de chicanes amovibles, avec la collaboration précieuse du CED (anciennement DDE) de Saillans. Le résultat de ces expérimentations a nourri la décision d'installer des chicanes fixes sur cette avenue. Les travaux sont prévus en janvier. En attendant, la municipalité poursuit son engagement en examinant tous les autres points noirs.

Réfection des décors peints de l'église Saint-Géraud: les entreprises choisies

La commission municipale d'appel d'offres s'est réunie le 10 octobre 2023 pour choisir les nouvelles entreprises spécialisées chargées de la rénovation des décors peints de l'église Saint-Géraud. Elle a attribué le lot "Décors XVIIIème" à In Situ Conservation, situé à Novalaise (73), le lot « Décors XIXème" à Atelier de Ricou, situé à Courbevoie (92), et le lot "Autels et statuaires" à SMBR-Morisse Marini, situé à Nice (06). Le montant total des offres s'élève à 399 490,85 € HT. Les travaux débuteront en janvier 2024.

Une maison des associations en projet

En octobre 2023, Saillans, accompagné des communes de Véronne, Chastel-Arnaud, Saint-Sauveur et La Chaudière, a candidaté à l'appel à projet "Villages d'Avenir" lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Et cette candidature a été retenue. Le projet est la réhabilitation du bâtiment communal situé 1 boulevard de l'Écho (dans le prolongement du bâtiment mairie-école) en "maison des associations". Saillans compte 50 associations, dont les adhérents ne sont pas uniquement des Saillansons, mais aussi des habitants des villages alentours. Il manque un lieu pour que ces associations puissent se réunir, s'organiser et surtout mutualiser leurs moyens. Cela est indispensable pour maintenir ce tissu associatif primordial pour le développement territorial du Pays de Saillans. Voilà pourquoi ce projet est porté par les 5 communes précitées, et le fait d'être lauréat du programme "Village d'Avenir" va permettre de bénéficier d'un accompagnement par un chef de projet spécialisé.

Directeur de publication : François Brocard, maire de Saillans. Rédaction, mise en page et crédits photos : Hélène Boyer. Impression : Imprimerie Véziant, 26400 Crest. Imprimé sur papier recyclé en 900 exemplaires / Achevé d'Imprimer en janvier 2024.